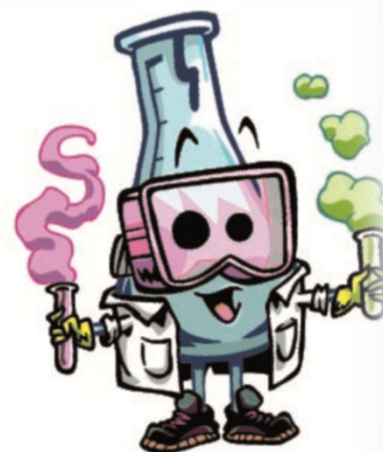


Soirée parents –  
entreprises formatrices

Mardi 3 septembre 2024

**CAMPLUS EPTM**  
EPTM · EPIC · CFTI

# Bienvenue chez les Laborantins (es) en chimie



#laborantin/e<sup>cft</sup>



**EPIC**  
CAMPLUS EPTM

ÉCOLE  
PROFESSIONNELLE  
DES MÉTIERS

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# Soirée parents – entreprises formatrices

Mardi 3 septembre 2024

## ORDRE DU JOUR

Présentations	Fdm
Informations générales	Fdm
Contenu de la formation pratique	MF
Bulletin de notes	MF
Temps d'essai	CF
Cours d'appui	CF
Gestion des absences	CF
Nouveau plan de formation	MD
Conditions de promotion	MD
Questions	
Clôture	Fdm

# Le Campus EPTM

**CAMPUS EPTM**

EPTM · EPIC · CFTI

Sion



**EPTM**

## ÉCOLE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE ET DES MÉTIERS

Formations duale et plein temps.  
66 apprentis engagés chaque année à  
l'École des métiers techniques. Maturité  
professionnelle technique.

Monthey



**EPIC**

## ÉCOLE PROFESSIONNELLE INTERCANTONALE DE LA CHIMIE

Formations duale et plein temps. 70 places  
d'apprentissage disponibles chaque année à l'école  
des métiers de la chimie.

Chippis



**CFTI**

## CENTRE DE FORMATION EN TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

Formations pratiques des automaticiens·nes  
et des polymécaniciens·nes.



**EPIC**  
CAMPUS EPTM

**ÉCOLE  
PROFESSIONNELLE** **TECHNIQUE  
DES MÉTIERS**


**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

## 2 classes LABO 1A et 1B à l'EPIC

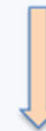
- Classe 1A (titulaire : Fellay Clavel Maud)  
18 apprentis (es) de l'EPIC  
[maud.fellay@edu.vs.ch](mailto:maud.fellay@edu.vs.ch)
- Classe 1B (titulaire : Falco Christelle)  
17 apprentis (es) de l'EPIC  
[christelle.falco@edu.vs.ch](mailto:christelle.falco@edu.vs.ch)



# Informations générales

Niveau	Formation initiale		Formation professionnelle supérieure	
8				Examen professionnel supérieur Diplôme fédéral
7				
6			Examen professionnel Brevet fédéral	
5		 Certificat fédéral de capacité		
4				
3	Attestation fédérale de formation professionnelle			
2				
1				

**2 métiers de la chimie  
en niveau 5 de la CNC**



**Métiers exigeants !**

- Adresse de contact de l'EPIC : [contact.epic@eptm.ch](mailto:contact.epic@eptm.ch)
- Site internet : [www.epic-monthey.ch](http://www.epic-monthey.ch)
  - Apprentis
    - Document et informations utiles
      - Plan scolarité VS
      - Demande de congé
      - Procédure retenue et rattrapage
    - Planning et horaires des cours
- Teams / mail: prénom.nom@edu.vs.ch

## Agenda Campus EPTM 2024-2025

- Jours fériés VS
- Directives et sanctions
  - En cas de non-respects répétés des directives: convocation samedi matin.
- Notes obtenues

- Répartition école-entreprise:
  - **Semestres 1-2-3 en école**  
=> 3 jours de pratique et 2 jours de cours professionnels
  - **Semestres 4-5-6 en entreprise**  
=> 4 jours en entreprise et 1 jour de cours professionnels



## Bulletins de notes

- Etablis chaque semestre.
- Envoyés aux **maîtres de stage**.
- Remis à l'apprenti·e par le maître de stage.
- Signés et gardés chez l'apprenti·e.
- Ne sont pas transmis aux parents.

Prendre contact avec la titulaire ou le responsable EPIC si nécessaire.

- CIE (Cours Interentreprises):
  - 40 jours (4 x 10 jours) répartis sur 3 semestres
  - 1<sup>ère</sup> année: CIE selon convocation (21.08.2024 au 11.09.2024 et 06.01.2025 au 27.01.2025)
  - Obligatoires
  - Évalués et notés

## Temps d'essai

- Fin du temps d'essai: **31 octobre 2024**
- Octobre, envoi de l'évaluation et des notes aux maîtres de stage : prolonger, entériner ou rompre le contrat (apprenti·e et/ou entreprise).
- Pour les apprenti·e·s en difficultés à la fin du temps d'essai, 2 cas possibles:
  - 1) Entretiens organisés à l'EPIC: **lu 7 octobre 2024**  
**Merci aux parents et maîtres de stage de réserver cette date.**
  - 2) Entretiens organisés par l'entreprise: **avant le 31 octobre 2024**  
**Merci aux maîtres de stage d'informer l'apprenti·e et l'école de la décision.**

## Cours d'appui

- Aide pour les apprenti·e·s en difficulté
- **Obligatoires si moyenne insuffisante dans une branche**
- ≠ Etudes surveillées
- 1 période par semaine
- Apprenti·e·s convoqué·e·s par le titulaire

# Maladie / Accident

L'apprenti·e :

- Annonce son absence par mail, avant le début des cours (enseignant de la 1ère heure et titulaire).
- Reçoit par mail l'avis d'absence de son titulaire.
- Justifie et signe (majeur) ou fait signer à ses parents (mineur) l'avis d'absence.
- Retourne l'avis d'absence au plus vite au titulaire.

### **Demande de congé**

- Document disponible **sur le site internet de l'EPIC**

L'apprenti·e :

- Remplit la **demande de congé**.
- La remet au titulaire au **minimum une semaine avant l'absence**.

**Le titulaire informe l'apprenti·e de la décision.**

### Absence lors d'un examen

- Note de 1 attribuée à l'examen jusqu'au rattrapage.
- Convocation par l'enseignant pour le rattrapage à une date fixée par l'école (samedi matin).
- En cas d'absence sans justificatif (certificat médical) au rattrapage, note de 1 définitive.

### Après une absence:

L'apprenti·e

- **Est responsable de se mettre à jour.**

Pour réussir l'apprentissage, il est important de:

- Être présent et attentif pendant les cours.
- Effectuer ses devoirs.
- Être à jour dans les travaux.
- Réviser régulièrement la matière.



# CFC Laborantin·e en chimie

*Ordonnance du SEFRI n° 65402,  
mise en vigueur le 01.01.2023*

## Plan de formation - École professionnelle

par Monique Dubuis-Buchwalder, responsable de secteur

- Etat de la situation
- Compétences opérationnelles
- Enseignement en deux phases
- Connaissances professionnelles
- Bulletin de notes
- Travail interdisciplinaire (*Exemple*)

Réforme 2023

Ecole professionnelle



### Situation actuelle – Réforme 2023

1<sup>ère</sup> année: nouveau plan de formation (2<sup>ème</sup> volée 2024-2027)

2<sup>ème</sup> année: nouveau plan de formation (1<sup>ère</sup> volée 2023-2026)

*Pratique Ecole: 18 mois sans interruption*

*Formation et information pour les maîtres de stage*

3<sup>ème</sup> année: ancienne ordonnance 2022-2025



➔ Les **compétences opérationnelles** à développer dans une formation initiale en Suisse, notamment au niveau des apprentissages, se réfèrent aux capacités pratiques, techniques, et comportementales que les apprenants doivent acquérir pour être immédiatement efficaces dans leur futur métier. Ces compétences sont essentielles pour répondre aux exigences des entreprises et de l'industrie, et elles sont souvent définies en fonction des besoins du marché du travail et des standards professionnels établis.

SEFRI (Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation).

Réforme 2023

Ecole professionnelle

**Compétence Opérationnelle:** "Capaciter d'exécuter des tâches et des activités professionnelles de manière ciblée, adéquate, autonome et flexible "

- ➔ • **Professionnelles** (résoudre des tâches et des problèmes, être indépendant et efficace)
- ➔ • **Méthodologiques** (organisation, planification, stratégies adaptées à l'objectif)
- ➔ • **Sociales** (adaptabilité, esprit d'équipe, motivation)
- ➔ • **Interpersonnelles** (fiabilité, autonomie, résistance au stress, volonté d'apprendre)

Réforme 2023

Ecole professionnelle

## Enseignement professionnel en deux phases

### Première phase

Développement des bases (ressources) dans toutes les disciplines pertinentes pour la formation de laborantin en chimie.

L'enseignement sera axé sur des problématiques et/ou des situations observables en laboratoire (*enseignement situationnel*), contexte qui permet l'élève de construire son savoir.

### Deuxième phase

*Enseignement interdisciplinaire* orienté compétences opérationnelles (OCO) qui vise à approfondir les connaissances acquises préalablement et de mettre l'élève en activité pour accroître son savoir.

Réforme 2023

Ecole professionnelle

## Connaissances professionnelles (1080 périodes)

**Phase 1**

**Semestre 1 à 4 (720 périodes)**

Acquisition des bases et des ressources pertinentes dans toutes les disciplines.

**Phase 2**

**Semestre 5 et 6 (360 périodes)**

Approfondissement de certains thèmes  
Travaux interdisciplinaires  
Mises en situation théorique et pratique

Réforme 2023

Ecole professionnelle

BCG 360 périodes – SPS 240 périodes

**CAMPLUS EPTM**  
EPTM · EPIC · CFTI

## Connaissances professionnelles (1080 périodes)

Domaine d'enseignement 1 540 périodes

(Compétences opérationnelles  
*a, e, f et g*)

Connaissances professionnelles de base

Bases de la Physique  
Mathématiques et Calcul professionnel  
Informatique  
Anglais  
Biologie  
Assurance qualité  
Bases dans les domaines SSE

Domaine d'enseignement 2 540 périodes

(Compétences opérationnelles *b*)

Connaissances professionnelles  
spécifiques à l'orientation chimie

Méthodes de laboratoire  
Chimie générale  
Chimie organique  
Chimie inorganique

Tablette numérique

2023

ÉCOLE PROFESSIONNELLE  
TECHNIQUE DES MÉTIERS

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Réforme 2023

Ecole professionnelle

## Bulletin de notes

© Plus que deux notes pour les «Connaissances professionnelles» !!

Domaine de compétence 1 (CO a, e, f et g)

Domaine de compétence 2 (CO b)

	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Bloc 1	320	140	80
Bloc 2	160	220	160

© Pour chacun de ces deux domaines, on va fournir en annexe un détail des domaines évalués et leur coefficient de pondération.



Exemple d'un travail interdisciplinaire,  
sans distinction de branche

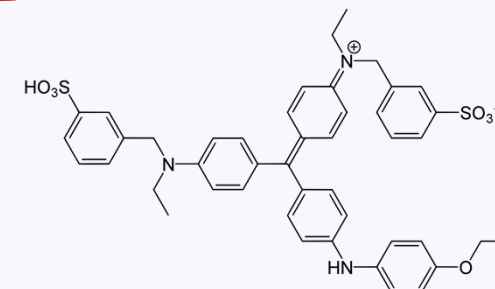


RESSOURCES

DOSAGE DES  
PROTEINES DU LAIT

Chimie organique  
Chimie inorganique  
Biologie

Méthodes de laboratoire  
Chimie générale  
Calcul professionnel



Séparer et isoler  
les protéines

Laboratoire

Laboratoire

Dosage selon la  
méthode de  
**Bradford**

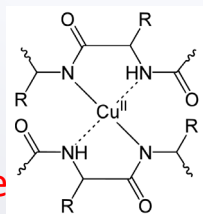
Résultats  
Graphiques

Determination  
by **Biuret**  
method

Résultats  
Graphiques

**Bradford vs Biuret**  
Analyse des résultats  
Synthèse

Chimie générale  
Chimie organique  
Méthodes de laboratoire

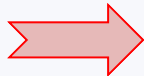


Anglais

Informatique  
Calcul professionnel

Nouveau plan de formation  
Ecole professionnelle

Réforme 2023



C'est mettre l'élève en activité pour construire son savoir !

Merci de votre attention.

## Conditions de promotion

Les conditions de promotion d'un apprenti sont régies selon:

- L'ordonnance concernant la loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle
- L'ordonnance du SEFRI en fonction de la profession

## Conditions de promotion

L'année scolaire est réussie si les conditions de validation du CFC sont remplies :

Conditions de réussite :

La procédure de qualification avec examen final est réussie si les conditions suivantes sont réunies:

- a. la note du domaine de qualification «travail pratique» est supérieure ou égale à 4;
- b. la note globale est supérieure ou égale à 4.

Cf : Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de laborantine/laborantin avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 30 juin 2022

Evénement

**CAMPLIS EPTM**  
EPTM · EPIC · CFTI

**JOURNÉES**  
**PORTES**  
**OUVERTES**

16 novembre 2024 de 10h00 à 16h00

**ECOLE** **TECHNIQUE**  
**PROFSSIONNELLE** **DES METIERS**

  
CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Nouveau plan de formation  
Ecole professionnelle



[www.epic-monthey.ch](http://www.epic-monthey.ch)

[contact.epic@eptm.ch](mailto:contact.epic@eptm.ch)

**MERCI POUR  
VOTRE ATTENTION**

**CAMPLUS EPTM**  
EPTM · EPIC · CFTI

[www.epic-monthey.ch](http://www.epic-monthey.ch)



**ECOLE  
PROFESSIONNELLE** **TECHNIQUE  
DES METIERS**

